Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 029-212902357-20260604-235_D54_26-DE

Le Relecq Kerhuon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 4 JUIN 2026

L'An Deux Mille Vingt Six, le 4 juin, à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie du Relecq-Kerhuon, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, Erwan L'EOST.

Date de convocation : 21 mai 2026 Date d'affichage : 21 mai 2026

Etaient présents :

- M. Erwan L'EOST — Maire

- Mme Servane METZGER-CORRIGOU
- M. Mathieu LE BOURSICAUD
- Mme Marianne ABAZIOU
- Mme Maryvonne GUILLOTO
- M. Malo JANEIRO-FORTES--COUILLANDRE
- Mme Gwenaëlle KERNEIS
- M. Alban SIMIER
- Mme Françoise MADEC

Adjoints

- M. Alain KERHASCOET
- M. Eric LE GALL
- Mme Safia SYLLA
- Mme Nathalie LAOT
- M. Joël LE BIHAN
- Mme Marion DEZEIX
- M. Jacques POULIQUEN
- Mme Audrey FERDINAND
- M. Philippe HENRY
- Mme Danielle SALAUN
- M. Loïc GOGE
- Mme Sandrine GARZETTI
- M. Raphaël SLEIMAN
- Mme Béatrice GUELLEC
- M. Vincent MEMBRINEZ
- Mme Hélène ROEHRIG
- M. Laurent PÉRON
- M. Philippe MORVAN
- Mme Rachel NICOLAS
- M. Jean-Philippe PONS
- Mme Marie QUÉTIER
- M. Pascal GRIMALDI

Conseillers municipaux

Etaient absents :
- M. Thierry PEYREBESSE donne procuration à M. Erwan L'EOST
- Mme Claudie BOURNOT-GALLOU donne procuration à M. Laurent PÉRON

Madame Rachel NICOLAS a été nommée secrétaire de séance

---

235 – D54 – 26 : DESIGNATION DE L'ELU REFERENT SECURITE ROUTIERE

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 029-212902357-20260604-235_D54_26-DE

235–D54–26 : DESIGNATION DE L'ELU REFERENT SECURITE ROUTIERE

Depuis 2009, le Préfet du Finistère a mis en place le réseau des élus référents sécurité routière qui permet d'améliorer la cohérence globale et l'efficacité de la politique de sécurité routière.

Les objectifs de ce réseau sont de faire en sorte que soient organisés pour l'ensemble des communes du Finistère :

- des échanges d'information sur la sécurité routière,
- des échanges d'expérience relatives à des actions menées,
- des stratégies d'action.

Le rôle de l'élu référent sécurité routière est :

- d'être l'interlocuteur reconnu en matière de sécurité routière,
- de diffuser la culture « sécurité routière » au sein de la commune,
- d'animer une politique sécurité routière au niveau local,
- de mobiliser les acteurs locaux,
- de participer à la vie du réseau des élus référents.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de désigner Monsieur Joël LE BIHAN, élu référent sécurité routière.

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait au RELECQ-KERHUON, le 4 juin 2026

Le Maire,

MAIRIE DE RELECQ KERHUON ★ Finistère ★

Erwan L'EOST